

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

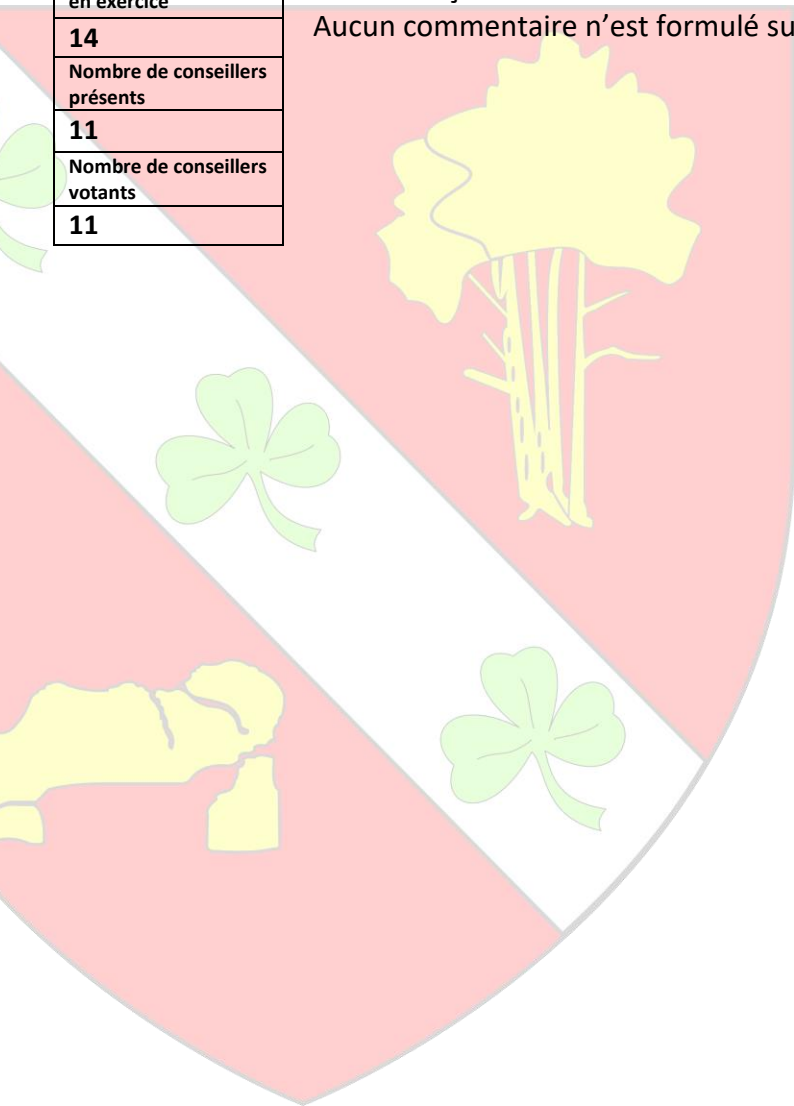
L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 1^{er} avril 2023, s'est réuni dans la salle du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

Date de convocation
01/04/2023
Date d'affichage
01/04/2023
Nombre de conseillers en exercice
14
Nombre de conseillers présents
11
Nombre de conseillers votants
11



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	01/04/2023	Date d'affichage	01/04/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle				M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 23/010 – BUDGET
Présentation du compte de gestion 2022**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, donne la parole à Mme SAHUT, conseillère aux décideurs locaux, pour présenter le compte de gestion 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 comme ci-dessus présenté.



Date	Signature
06 avril 2023	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	01/04/2023	Date d'affichage	01/04/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle				M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/011 – BUDGET
Vote du compte administratif 2022

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le compte administratif suivant en présence de Mme SAHUT, Conseillère aux décideurs locaux.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	528 257,31	G	718 718,86
	Section d'investissement	B	232 760,76	H	375 897,82
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	86 097,11 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	43 360,09 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	804 378,16	= G+H+I+J	1 180 713,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	182 452,66	L	82 719,82
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	182 452,66	= K+L	82 719,82
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	528 257,31	= G+H+K	804 815,97
	Section d'investissement	= B+D+F	458 573,51	= H+I+L	458 617,64
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	986 830,82	= G+H+I+J+K+L	1 263 433,61

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le compte administratif 2022 ci-dessous présenté

Date	Signature
06 avril 2023	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	01/04/2023	Date d'affichage	01/04/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.
 La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle				M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/012 – BUDGET
Affectation du résultat de l'exercice 2022

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, après avoir présenté le compte de gestion, propose d'affecter le résultat, soit 276 558,66 € comme suit :

- 0,00 € affectés en réserve R1068 en investissement
- 276 558,66 € affectés en report R002 en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2022 comme ci-dessus présenté.

Date	Signature
06 avril 2023	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	01/04/2023	Date d'affichage	01/04/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle				M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 23/013 – BUDGET
Taux des contributions directes pour 2023**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le Conseil Municipal que, chaque année, ce dernier vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune : la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en <2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 soit :

Taxe d'habitation	10.71 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	46.24 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	54.12 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité, les taux des contributions directes locales ainsi présentée pour 2023.

Date	Signature
06 avril 2023	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	01/04/2023	Date d'affichage	01/04/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle				M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

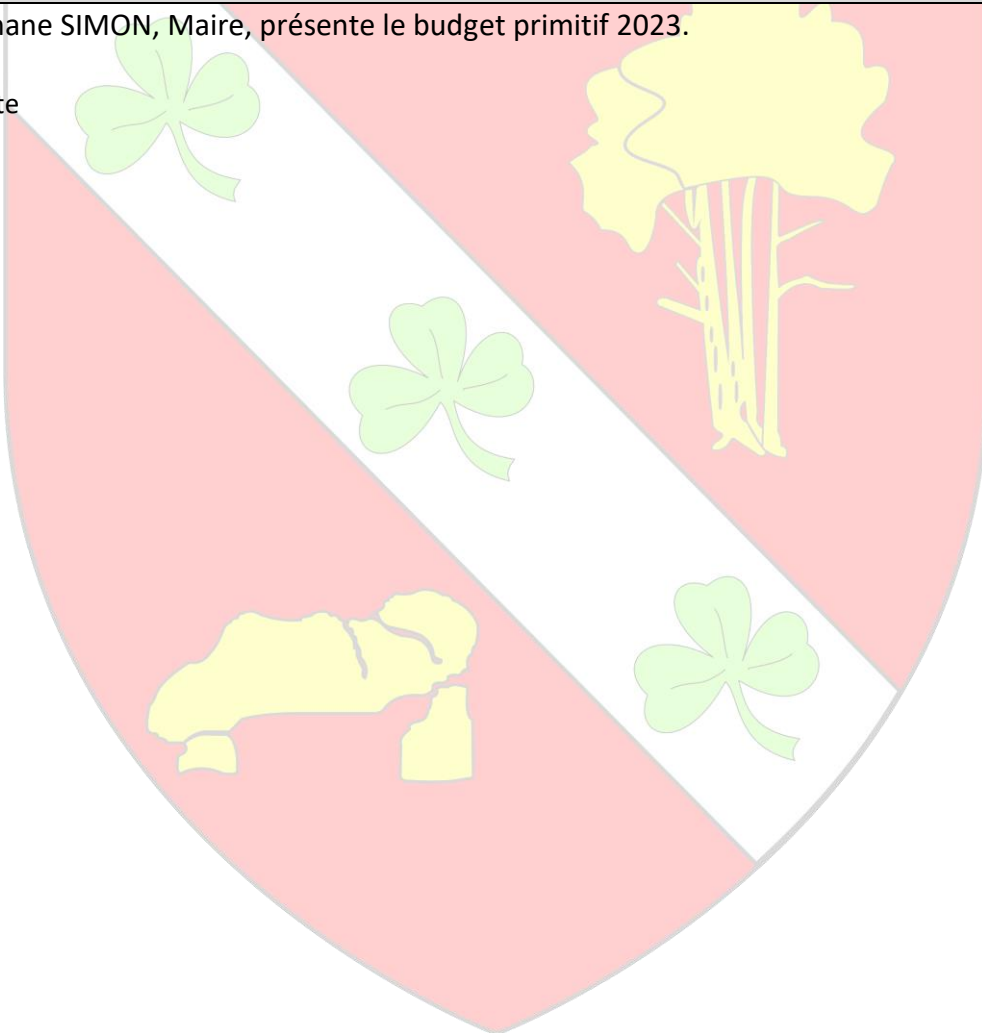
Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/014 – BUDGET

Vote du budget primitif 2023

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le budget primitif 2023.

Voir page suivante



Date	Signature
06 avril 2023	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	01/04/2023	Date d'affichage	01/04/2023
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

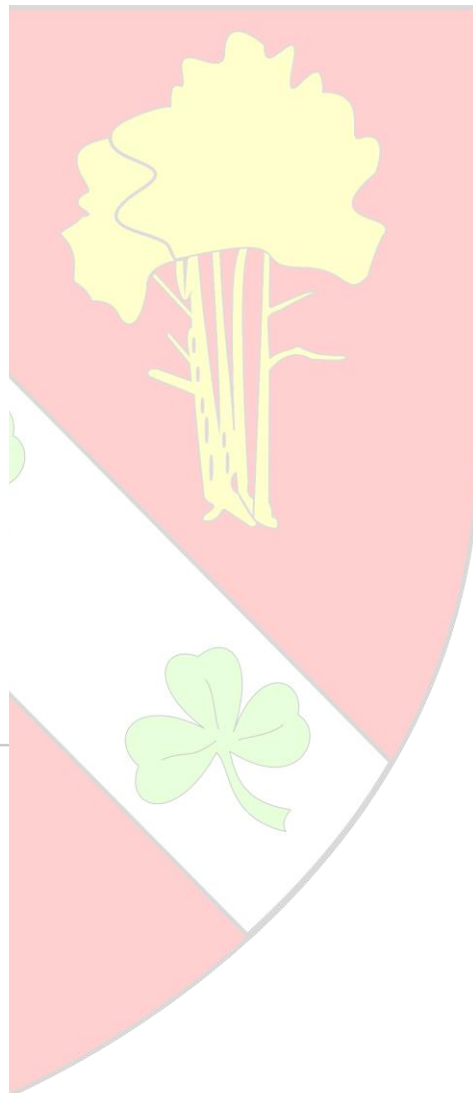
La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle				M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS	
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1660)	DEPENSES	231 900,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		82 719,02
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde positif)	
		(si solde négatif)	0,00
	Total de la section d'investissement (2)		414 400,06
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	915 184,86
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	
		(si excédent)	276 530,86
	Total de la section de fonctionnement (3)		915 184,86
	TOTAL DU BUDGET (4)		1 329 586,32

(1) Le solde d'exécution au titre de la section d'investissement est égal à la somme des crédits d'investissement autorisés au titre de la section d'investissement des exercices antérieurs à celui de l'exercice en cours, moins des dépenses engagées au titre de la section d'investissement des exercices antérieurs à celui de l'exercice en cours.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées à des mandats de paiement de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes réalisées n'ayant pas donné lieu à des flux et rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent liées à/elles résultant de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes réalisées n'ayant pas donné lieu à des flux et rattachées.
 (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



Date	Signature
06 avril 2023	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	01/04/2023	Date d'affichage	01/04/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle				M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

ORDRE DU VOTE DU BUDGET

Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		0,00
		241 915,00
CIGALE	Autre personne de droit public	80 120,00
S.I.V.S.L	Autre personne de droit public	32 800,00
SIVOS DES TILLEULS	Autre personne de droit public	122 580,00
AVIE	Autre personne de droit public	1 500,00
ART AUX CHAMPS	Autre personne de droit public	1 000,00
ALAC	Autre personne de droit public	375,00
PIERRE COURCOULEE	Autre personne de droit public	1 500,00
DIABOLO VENTES	Autre personne de droit public	1 500,00
SOCIETE CHASSE	Autre personne de droit public	170,00
SPA	Autre personne de droit public	150,00
AC BAUX SAINTE CROIX	Autre personne de droit public	220,00

Ce budget primitif a été préparé par la commission 'finances' qui s'est réunie le 22 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2023 comme ci-dessus présenté.

Date	Signature
06 avril 2023	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	01/04/2023	Date d'affichage	01/04/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle				M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/015 – RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le tableau des effectifs suivant à la date du 06 avril 2023 :

Cadre d'emploi / Grade	Catégorie	Nombre de postes dans la structure	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire	Equivalent temps plein	Observation
Administratif						
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	20 / 35	0,57	Non titulaire
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	23 / 35	0,65	/
Technique						
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	35 / 35	1	/
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	35 / 35	1	/
Entretien						
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	8,25 / 35	0,24	/
TOTAL	/	5	5	/	3,46	/

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le tableau des effectifs ainsi présenté.

Date	Signature
06 avril 2023	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	01/04/2023	Date d'affichage	01/04/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle				M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 23/016 – ADMINISTRATION
Contrat du copieur du secrétariat**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que la société KOESION nous propose un nouveau copieur plus performant et pour lequel le coût de la copie est plus avantageux :

La comparaison financière entre le copieur actuel et le copieur proposé est la suivante :

Situation actuelle	Situation proposée
Loyer mensuel HT : 124 €	Loyer mensuel HT : 154 €
Maintenance : Noir : 1552 ⁽¹⁾ x 0,00544 € = 8,44 € Couleur : 3022 ⁽¹⁾ x 0,0544 € = 164,39 €	Maintenance : Noir : 1552 ⁽¹⁾ x 0,004 € = 6,21 € Couleur : 3022 ⁽¹⁾ x 0,04 € = 120,88 €
Total mensuel HT : 296,83 €	Total mensuel HT : 281,09 €

⁽¹⁾ Le nombre de copie correspond au nombre moyen mensuel réalisé comprenant les copies administratives et l'impression du bulletin municipal.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter l'offre proposée par la société KOESIO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, l'offre proposée par la société KOESIO et
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Date	Signature
06 avril 2023	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	01/04/2023	Date d'affichage	01/04/2023	
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants 11

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle				M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 23/017 – RESSOURCES HUMAINES
 Reconduction du contrat d'un agent**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que le contrat d'un agent administratif 2^{ème} classe se termine le 31/03/2023.

Suite à cette période et à l'évaluation qui a été réalisée par le Maire, Monsieur Stéphane SIMON propose la reconduction du contrat pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, la reconduction du contrat de Madame Carole BERANGER pour une période de 6 mois allant du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023.



Date	Signature
06 avril 2023	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	01/04/2023	Date d'affichage	01/04/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

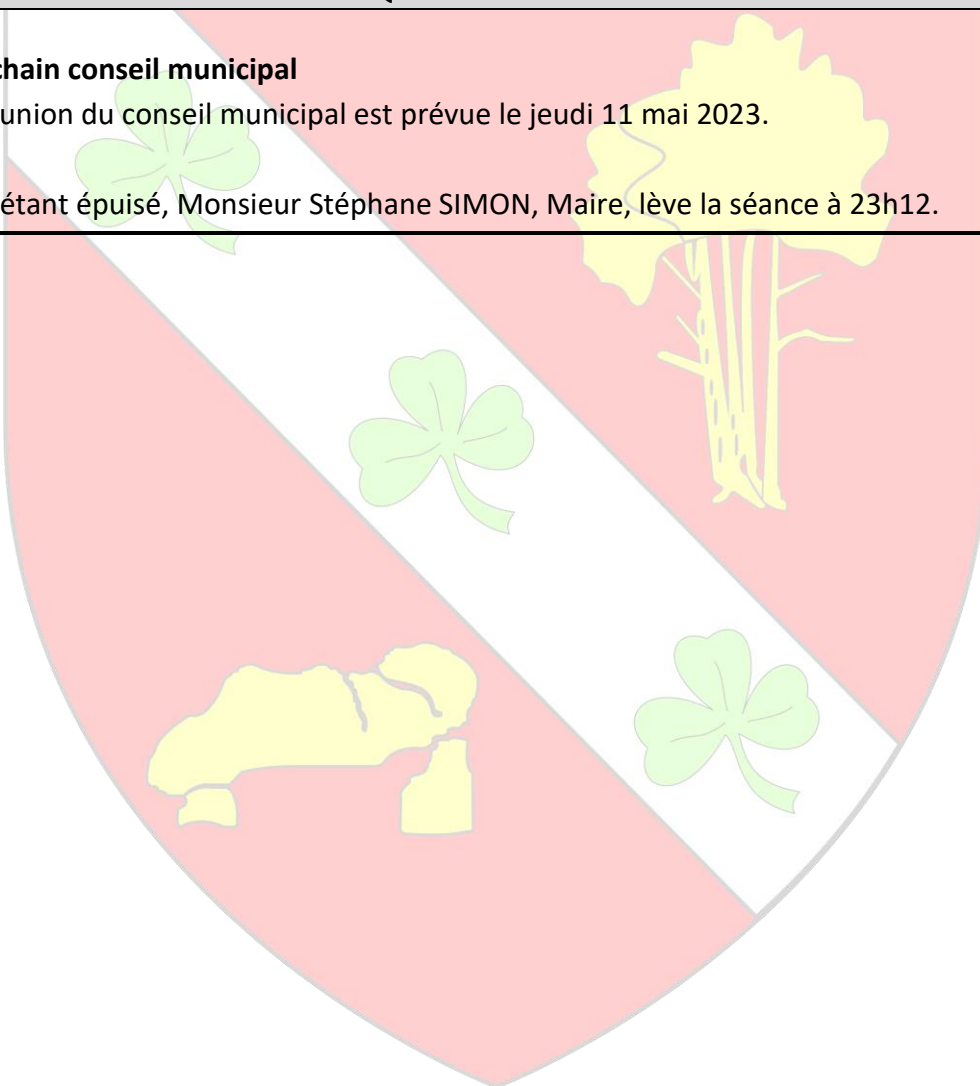
NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick		X	
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle				M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Françoise DAUPHIN été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- Date du prochain conseil municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 11 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 23h12.



Date	Signature
06 avril 2023	Stéphane SIMON, Maire 